



Procès-verbal
Le mardi 26 novembre 2002 - n° 133

10 heures

Présidente : Mme Louise Harel

*L'édition papier du Procès-verbal a préséance sur la présentation électronique de celui-ci.
Le contenu de la table des matières n'est ni exhaustif ni limitatif.*

TABLE DES MATIÈRES

La séance est ouverte à 10 h 03.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Dépôts de documents

Mme Lemieux, ministre d'État à la Culture et aux Communications, dépose :

Le rapport annuel de Télé-Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2002.

(Dépôt n° 1610-20021126)

M. Ménard, ministre de la Sécurité publique, dépose :

Le rapport annuel de gestion du Bureau du coroner, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2002.

(Dépôt n° 1611-20021126)

Dépôts de rapports de commissions

M. Paré (Lotbinière), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des finances publiques qui, le 21 novembre 2002, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi :

n° 88 Loi modifiant la Loi sur les corporations religieuses

26 novembre 2002

Le rapport contient des amendements au projet de loi.

(Dépôt n° 1612-20021126)

Questions et réponses orales

Avant que ne débute la période de questions et réponses orales, M. Bégin (Louis-Hébert) demande une directive à la présidence par laquelle il désire connaître l'impact de l'arrivée d'un sixième député indépendant sur le nombre de questions dévolues aux députés indépendants ainsi que sur la répartition des questions entre ceux-ci.

M. Bissonnet, troisième vice-président, prend la demande en délibéré.

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

À la demande de M. Paradis, leader de l'opposition officielle, conformément à l'article 214 du Règlement, M. Boisclair, ministre de l'Environnement, dépose :

Copie d'une lettre, en date du 12 août 2002, adressée à M. Denis Couture, président de la Fédération des producteurs de cultures commerciales du Québec, par M. Pierre Baril, sous-ministre adjoint aux politiques environnementales en matière d'eau et d'activités agricoles et municipales, concernant un projet d'usine d'éthanol.

(Dépôt n° 1613-20021126)

Motions sans préavis

M. Boisclair, leader du gouvernement, propose :

QUE la Commission des affaires sociales poursuive les consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 113, Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux concernant la prestation sécuritaire de services de santé et de services sociaux, le mercredi 4 décembre 2002, de 11 h 00 à 11 h 45, et qu'elle entende l'organisme suivant :

— Fédération des médecins résidents du Québec

26 novembre 2002

QUE la durée maximale de l'exposé de l'organisme soit de 15 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 30 minutes partagées également entre les membres du groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés formant l'opposition ;

QUE le ministre d'État à la Santé et aux Services sociaux et le ministre délégué à la Santé, aux Services sociaux, à la Protection de la jeunesse et à la Prévention, soient membres de ladite commission pour la durée de ce mandat.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84 du Règlement, M. Boisclair, leader du gouvernement, propose :

QUE le nom de monsieur Serge Ménard soit substitué à celui de monsieur Normand Jutras à titre de parrain du projet de loi suivant :

- projet de loi n° 100, Loi modifiant la Loi sur les infractions en matière de boissons alcooliques, la Loi sur les loteries, les concours publicitaires et les appareils d'amusement et la Loi sur les permis d'alcool.

QUE le nom de monsieur Normand Jutras soit substitué à celui de monsieur Paul Bégin à titre de parrain du projet de loi suivant :

- projet de loi n° 119, Loi modifiant la Loi sur les substituts du procureur général.

La motion est adoptée.

26 novembre 2002

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, il est procédé immédiatement aux avis touchant les travaux des commissions.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Boisclair, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission des finances publiques, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 121, Loi modifiant la Loi sur le ministère du Revenu et d'autres dispositions législatives ;
- la Commission des affaires sociales, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 96, Loi sur les services préhospitaliers d'urgence et modifiant diverses dispositions législatives ;
- la Commission de l'éducation, afin de procéder à l'étude détaillée du projet de loi n° 135, Loi modifiant la Loi sur les agents de voyages et la Loi sur la protection du consommateur ;
- la Commission des transports et de l'environnement, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 102, Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement et la Loi sur la Société québécoise de récupération et de recyclage.

Motions sans préavis

M. Vallières (Richmond), propose :

QUE l'Assemblée nationale exprime sa solidarité à l'égard des travailleurs et ex-travailleurs de la région d'Asbestos, de même qu'à toute la population, suite à l'arrêt des opérations de la mine de chrysotile Jeffrey à Asbestos.

QU'à cette fin, cette Assemblée demande au gouvernement du Québec de mettre en place dans les plus brefs délais des mesures spécifiques à la région d'Asbestos afin de venir en aide à la fois aux travailleurs et ex-travailleurs, d'y protéger le patrimoine minier et supporter la collectivité d'Asbestos touchée par cette fermeture dans ses démarches de diversification de son économie.

26 novembre 2002

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

Mme Goupil, ministre de la Famille et de l'Enfance, propose que le principe du projet de loi n° 127, Loi favorisant l'établissement d'un régime de retraite à l'intention d'employés œuvrant dans le domaine des services de garde à l'enfance, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 127 est adopté.

Mme Vermette, leader adjointe du gouvernement, propose que le projet de loi n° 127 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des affaires sociales.

La motion est adoptée.

À 12 h 52, M. Brouillet, premier vice-président, suspend la séance jusqu'à 15 heures.

26 novembre 2002

La séance reprend à 15 h 01.

Adoption du principe

M. Jutras, ministre de la Justice, propose que le principe du projet de loi n° 139, Loi modifiant le Code de procédure pénale, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 139 est adopté.

Mme Vermette, leader adjointe du gouvernement, propose que le projet de loi n° 139 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des institutions.

La motion est adoptée.

Adoption du principe

M. Jutras, ministre de la Justice, propose que le principe du projet de loi n° 132, Loi modifiant certaines dispositions du Code de procédure civile, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 132 est adopté.

Mme Vermette, leader adjointe du gouvernement, propose que le projet de loi n° 132 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des institutions.

La motion est adoptée.

Adoption du principe

Mme Goupil, ministre de la Solidarité sociale, propose que le principe du projet de loi n° 128, Loi modifiant la Loi sur le régime de rentes du Québec et d'autres dispositions législatives, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 128 est adopté.

26 novembre 2002

Mme Vermette, leader adjointe du gouvernement, propose que le projet de loi n° 128 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des finances publiques.

La motion est adoptée.

Adoption du principe

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 21 novembre 2002, sur la motion de Mme Goupil, ministre de la Solidarité sociale, proposant que le principe du projet de loi n° 112, Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, soit maintenant adopté.

À 17 h 53, M. Bissonnet, troisième vice-président, suspend les travaux.

Débats de fin de séance

À 18 h 05, conformément à l'annonce faite à la séance du jeudi 21 novembre 2002, du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 309 et 312 du Règlement, l'Assemblée tient un débat de fin de séance entre M. Williams (Nelligan) et Mme Marois, ministre des Finances, de l'Économie et de la Recherche, concernant le plan mis de l'avant par le président de Loto-Québec.

À 18 h 18, M. Bissonnet, troisième vice-président, suspend la séance jusqu'à 20 heures.

La séance reprend à 20 h 06.

26 novembre 2002

Adoption du principe

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de Mme Goupil, ministre de la Solidarité sociale, proposant que le principe du projet de loi n° 112, Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, soit maintenant adopté.

Le débat terminé, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 112 est adopté.

Mme Vermette, leader adjointe du gouvernement, propose que le projet de loi n° 112 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des affaires sociales et que la ministre de la Solidarité sociale et la ministre déléguée à la Lutte contre la pauvreté et l'exclusion soient membres de ladite commission pour la durée de ce mandat.

La motion est adoptée.

Mme Vermette, leader adjointe du gouvernement, propose que les travaux soient ajournés au mercredi 27 novembre 2002, à 10 heures.

La motion est adoptée.

En conséquence, à 21 h 25, M. Brouillet, premier vice-président, lève la séance et l'Assemblée s'ajourne au mercredi 27 novembre 2002, à 10 heures.

La Présidente

LOUISE HAREL